

Leçon 8

Les conducteurs de véhicules

(Regardez d'abord la vidéo sur le site = 5 minutes)

Les conducteurs

1. Qui sont les conducteurs ?



Selon le Code de la route, un conducteur est **une personne** :

- qui conduit un véhicule
 - soit un **véhicule sans moteur**
 - soit un **véhicule à moteur**, comme ceux illustrés ci-dessous.
- quelqu'un qui **mène ou surveille des animaux de trait, de charge ou une monture** sur la voie publique est également un conducteur.

Véhicules sans moteur.



Véhicules à moteur.



Comme nous l'avons expliqué dans la leçon précédente, une personne qui pousse un cyclomoteur en panne est considérée comme un piéton. Il en va de même pour celui qui

pousse son vélo, par exemple parce qu'il a un pneu plat. Cet homme ne doit donc pas avoir de permis de conduire, ni porter un casque, mais il doit le pousser sur le trottoir.



Par contre, une personne qui **pousse une motocyclette** est un **conducteur**.

Cet homme doit donc avoir un permis de conduire, porter un casque et marcher sur la chaussée.



Une personne qui **descend de sa voiture** et la pousse est aussi un conducteur.

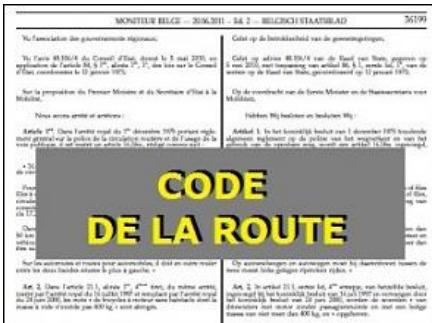


Quelqu'un qui **mène ou surveille des animaux de trait, de charge ou une monture** sur la voie publique est également un conducteur.

Exemples de conducteurs :

- un cavalier ;
- l'homme qui marche à côté de ce jeune cavalier ;
- un fermier qui accompagne ses vaches sur la voie Publique ;
- celui qui conduit un chariot attelé ;

Très important



Il est donc très important de retenir que :

- quand, dans les leçons suivantes, nous mentionnons les **usagers**, nous parlons de toutes les personnes qui utilisent la voie publique, y compris les **piétons** et les **conducteurs de véhicules, qu'ils soient motorisés ou non**.
- quand nous parlons de **conducteurs**, cela **n'inclut pas les piétons**.

Conducteurs de véhicules dont la masse maximale autorisée n'excède pas 3,5 tonnes

Cela semble peut-être compliqué, mais il s'agit de véhicules que vous pouvez conduire lorsque vous possédez **un permis de conduire B, provisoire ou définitif** :



- une voiture
- une voiture mixte
- un minibus
- une camionnette.

Les signaux liés à cette leçon

Sur le site, vous pouvez voir les signaux routiers qui sont associés à cette leçon.

Répondez maintenant aux questions pratiques de cette leçon

Notre méthode d'apprentissage est basée sur la répétition. C'est pourquoi il est important de répondre d'abord aux questions pratiques liées à cette leçon, avant de commencer la leçon suivante.